



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 22440

Numéro SIREN : 823 039 755

Nom ou dénomination : A.G.M.

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2017 sous le numéro de dépôt 116364



1712159301

DATE DEPOT :	2017-11-21
NUMERO DE DEPOT :	2017R116364
N° GESTION :	2016B22440
N° SIREN :	823039755
DENOMINATION :	A.G.M.
ADRESSE :	26 rue George Sand 75016 Paris
DATE D'ACTE :	2017/10/16
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT

« A.G.M. »

Société par Actions Simplifiée
Capital : 1.000,00 Euros
Siège Social : 75016 PARIS
26 Rue George Sand
R.C.S. : PARIS B 823 039 755
SIRET : 823 039 755 00017

16B22440
PF 16/10/17 C2

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 16 OCTOBRE 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT

Le 16 Octobre, à 18 heures,

Au siège social à 75016 PARIS – 26 Rue George Sand,

(Monsieur ANTUNES GONCALVES José Manuel
domicilié à 60640 MUIRANCOURT – 613 Rue des Six Voies,

(propriétaire de la totalité des CENT (100) actions de DIX (10,00) Euros chacune de la
société « A.G.M. », Société par Actions Simplifiée au capital de MILLE (1.000,00)
Euros,

Actionnaire unique et seul Président de la société,

A pris les décisions suivantes portant sur :

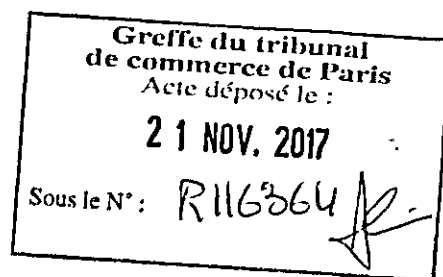
ORDRE DU JOUR :

- Rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur ANTUNES GONCALVES José Manuel, démissionnaire,
- Fixation de ses pouvoirs,
- Fixation de sa rémunération et des modalités de remboursement de ses frais,
- Pouvoirs en vue des formalités,
- Questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION :

— L'Actionnaire unique prend acte de la démission, pour raisons personnelles, de Monsieur ANTUNES GONCALVES José Manuel de ses fonctions de Président à compter de ce jour ; il le remercie de sa contribution au bon développement de la société et lui donne quitus de sa gestion. —

AGSN



✓ L'Actionnaire unique décide, en conséquence, de nommer en remplacement, Madame ANTUNES GONCALVES née DE AZEVEDO Cécilia demeurant à 60640 MUIRANCOURT - 613 Rue des Six Voies, en qualité de nouvelle Présidente, pour une durée de six (6) années renouvelable à l'échéance, à compter de ce jour. ✓

Cette résolution est adoptée par 100 voix. ✓

✓ Madame ANTUNES GONCALVES née DE AZEVEDO Cécilia, présente à la réunion, remercie l'Actionnaire unique de sa confiance, déclare accepter les fonctions de Présidente qui viennent de lui être conférées et déclare qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune incapacité ou interdiction, pouvant faire obstacle à sa nomination. ✓

DEUXIEME RESOLUTION :

Madame ANTUNES GONCALVES née DE AZEVEDO Cécilia dispose des pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et par l'article 13 des statuts de la Société par Actions Simplifiée. ✓

Madame ANTUNES GONCALVES née DE AZEVEDO Cécilia, en sa qualité de Présidente, assume, sous sa responsabilité, la Direction de la Société. ✓

Elle représente la société dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, dans la limite de l'objet social. ✓

Les décisions des actionnaires limitant ses pouvoirs sont inopposables aux tiers. ✓

Dans ses rapports avec les tiers, elle engage la Société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. ✓

Elle peut consentir à tout mandataire de son choix toutes délégations de pouvoirs qu'elle juge nécessaires, dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et les statuts. ✓

Cette résolution est adoptée par 100 voix.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Actionnaire unique décide que Madame ANTUNES GONCALVES née DE AZEVEDO Cécilia ne percevra pas de rémunération en contrepartie de ses fonctions de Présidente, et ce jusqu'à décision contraire.

Madame ANTUNES GONCALVES née DE AZEVEDO Cécilia aura droit, en outre, au remboursement de ses frais de missions, réceptions et déplacements sur présentation de justificatifs.

Cette résolution est adoptée par 100 voix.

AGSn

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée par 100 voix.

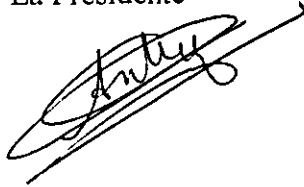
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Actionnaire unique et la Présidente.

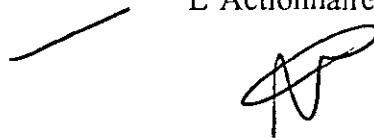
Pour copie certifiée conforme

Le Président

La Présidente

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'Antony', written over a horizontal line.

L'Actionnaire unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line followed by a stylized 'A' and 'P'.